
Adresse de la société populaire de Saint Flour, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait part de dons, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Saint Flour, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et fait part de dons, lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 476-477;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14421_t1_0476_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

11° Les orateurs qui voudront prononcer des discours dans ces séances, sont invités à se faire inscrire au bureau des deux comités dont il est parlé dans l'article précédent, et à se concerter à cet égard avec eux; ces comités s'assembleront le quintidi et le nonidi, à deux heures de l'après midi;

12° Ce plan de fêtes décadaires sera envoyé au comité de salut public et d'instruction publique de la Convention nationale.

HEIRISSON (*maire*), CAZES (*secrét. greffier*).

59

La société populaire de Saint-Flour (1) témoigne à la Convention nationale toute l'horreur que lui ont inspirée les assassinats tramés contre Robespierre et Collot-d'Herbois, et fait l'énumération des dons qu'elle a faits à la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Saint-Flour, s.d.*] (3).

« Représentants,

Un grand crime a été conçu, un grand crime a été commis : la représentation nationale a été violée dans la personne de Robespierre et de Collot d'herbois... au récit de cette nouvelle nos cœurs ont frissonné d'indignation. Dans les rues on se regardait et on ne se disait rien; le courage de l'ame se recueillait (*sic*), il électrisait toutes nos facultés, il essayait toutes nos passions; il se repaissait du désir d'une sainte vengeance.

Fondateurs de la République, apologistes des vertus publiques dont vous donnés à l'Europe étonnée des exemples si saillants, voilà le prix de votre énergie républicaine, voilà le prix de vos généreux sacrifices pour la liberté, voilà le prix de votre consolant et politique décret du dix-huit floréal dernier ! Voilà une nouvelle preuve de votre incorruptibilité !... Nous n'en avons pas besoin de cette preuve, mais il était réservé à la perfidie de nous la donner.

Quel emploi fais-tu des guinées de ton maître, infâme ministre de Georges ! Quel fruit retires-tu des assassinats dont tu sèmes en France les conceptions patibulaires ! Ta politique désastreuse, semblable à la fatalle boîte de Pandore, a beau se répandre avec profusion, tu as beau populariser ta lâcheté, nationaliser tes attentats, tu as beau te déguiser, comme le geai de la fable, tu as beau te parer des plumes du paon, te travestir en honnette homme pour n'être pas reconnu... l'Europe te voit, la justice frémit et l'échafaud t'attend.

Petits roitelets de l'Europe, partout vaincus par nos bayonnettes et nos vertus, qui pour avoir votre revanche, distribués le poison, soudoyés l'assassinat, achetés nos villes que votre lâcheté rend ensuite à notre valeur; misérables Pigmées en politique, votre règne va finir. Le masque de fer qui couvre le front des peuples

que vous tenés à la gêne sera bientôt rompû. Tremblés ! Vous allés leur paraître tels que vous êtes ! Qu'ils vous trouveront hideux !...

Peuples asservis, ouvrés enfin les yeux; vos maîtres ne vous paraissent grands que parce que vous êtes à genoux. Levés-vous ! Ayés aussi vos 14 juillet, 2 7^{bre}, 10 aoust, 21 janvier et 31 mai ! Brisés les maillots de l'esclavage, aspirés à la dignité d'homme ! Vous le deviendrés.

Mânes errants de l'infâme Paris, de la fanatique Cordai, du forcené l'Admiral, de la déhontée Renaud, vils instrumens du cabinet de Londres et de la cour de Berlin, qui pour nous dérober la lumière, avés voulu faire pâlir le soleil, inclinés-vous devant le panthéon où reposent les cendres des victimes de vos fureurs ! Aprenez que Robespierre et Collot d'herbois vivent encore ! Devenés témoins des conceptions hardies des Comités de Salut public et de Sureté générale ! Entendés publier les succès qui les couronnent ! La justice des hommes vous a supliciés. Subissés encore cette nouvelle peine !...

Intrigants. hommes artificieux, enfants des noires Euménides, avorton de l'athéisme, qui stipulés journellement pour le crime, qui ne reconaissés d'autre élément que la tyrannie et l'esclavage, qui regardés la République comme votre proie, la liberté comme un atome, les Montagnards comme une hienne dont vous médités la mort, c'en est fait, votre dernière heure approche, les Vêpres siciliennes vont sonner pour vous... La justice et la probité sont à l'ordre du jour; consultés votre conscience, qui est, après l'opinion publique, ce que vous avés le plus à craindre, elle vous dira que vous avés trop vécu...

Mandataires chéris du peuple, représentants fidelles à vos serments, héritiers des vertus de Guillaume Tell, continués à bien mériter de l'humanité; continués à vous sacrifier pour la patrie ! Continués à lui donner des exemples de sévérité et de bienfaisance ! Continués d'envoyer le cartel à tous les Catilina, à tous les Cromwel modernes qui dépravent le globe ! Que bientôt les laves brûlantes d'un volcan révolutionnaire les foudroyent !...

Comités de Salut public et de Sureté générale qui justifiés votre qualification, forts de vos vertus et de la confiance du peuple, finissés d'exhumer tous les vices de nos ennemis pour en faire un autodafé ! C'est sur vous, vous le savés, même par expérience que la malveillance dirige ses coups; rendés-les impuissants par votre vigilante austérité de principes !

Brave Geoffroy dont le sang a coulé pour empêcher l'effusion de celui de la représentation nationale; tes blessures seront pansées par le peuple que tu as si courageusement servi ! Ta santé lui inspire le plus grand intérêt ! Vis pour en jouir !... Ton existence sera désormais une dette nationale que la reconaissance aquittera : la Convention l'a consacré par un décret.

Que ce dernier exemple est sublime ! Qu'il est doux de voir l'héroïsme de la vertu, figurer à côté de l'audace du crime ! Qu'il est consolant de voir un martyr de la liberté récompensé, à côté d'un scélérat dont l'échafaud a délivré la terre ! Représentants, qu'il figure avantageusement votre décret du dix huit floréal à côté des perfidies plus que cartaginoises des Danton, des Gobet, des Chaumette, des Hébert et consorts,

(1) Cantal.

(2) P.V., XXXIX, 164. Bⁱⁿ, 25 prair. (2^e suppl^t) et 26 prair. (2^e suppl^t).

(3) C 306, p. 1163, p. 19.

qui pour démoraliser le peuple afin de l'asservir avec impunité, le façonnaient à l'athéisme qui est l'absence de toute vertu ! Les vices de nos ennemis deviennent dans vos mains des instruments de bienfaisance ! Semblables à un chimiste habile qui se sert du poison pour donner la santé, vous faites servir les attentats des scélérats de piédestaux à la morale publique que vous formés ! Avoir commencé un ouvrage, c'est avoir contracté l'engagement de le finir. Vivés donc pour y mettre le sceau ! Jouissés de la reconnaissance publique, comptés sur la justice de la postérité !...

Emules de vos vertus, nous les chérissons, nous les professons. Nous en donnons tous les jours des exemples. Dans l'intérieur nous démasquons les hypocrites. Les comités de surveillance, limiers fidelles de la liberté, compriment les aristocrates et tous les hommes vicieux. Sur les frontières nous préparons le triomphe de nos armes par les offrandes civiques que nous avons envoyé pendant trois fois aux républicains qui les deffendent, savoir au mois de janvier 1793, 400 chemises, 14 paires de souliers, 15 paires de bas, 3 paires de guêtres, 3 habits d'uniforme, lors de la guerre de la Lozère, six mille livres et tous les uniformes qui étaient dans la commune, au mois d'octobre 1793, 150 paires de souliers, 150 paires de bas, 8 chemises, 5 paires de guêtres.

Un autre exemple non moins précieux et qui mérite d'être imité, nous l'avons donné décadi dernier. 170 Espagnols que la haine de la tyrannie, l'amour de la liberté a fait quitter leur pays, sont arrivés nuds-pieds dans cette commune; ils devaient partir le lendemain pour Clermont ferrand. Ils font connaître leur situation. L'humanité se plait de suite à la soulager. Dans moins d'une heure la table de la Société populaire est couverte de dons ou de souscriptions patriotiques. De tous les côtés de la salle l'enthousiasme des vertus républicaines fait répéter à chacun, Donnons encore cet exemple.

Vive la Convention, vive la Montagne, vive la République une et indivisible ».

P.c.c. Illisible (présid.), LAFONT (secrét.) [et 2 signatures illisibles].

60

On donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 prairial.

La rédaction en est adoptée (1).

61

On donne lecture du bulletin sur l'état des blessures du brave Geoffroy.

La Convention nationale et les tribunes applaudissent à son heureuse situation (2).

(1) P.V., XXXIX, 164.

(2) P.V., XXXIX, 164. Bⁱⁿ, 22 prair.; *Débats*, n° 628, p. 329; *Mon.*, XX, 691; *M.U.*, XL, 347; *Rép.*, n° 173; *J. Fr.*, n° 624; *C. Univ.*, 23 prair.; *Mess. soir*, n° 661; *J. Lois*, n° 620; *J. Sablier*, n° 1371; *Ann. R. F.*, n° 193; *J. Perlet*, n° 626; *J. Mont.*, n° 45; *J. Univ.*, n° 1661; *J. S.-Culottes*, n° 481.

[*Bulletin du 22 prair. II*] (1).

Depuis hier, les progrès en bien se manifestent, le trajet des playes commence à se remplir, la supuration est louable, tous les autres symptômes sont bons.

RUFIN, LEGRAS.

(Vifs applaudissements).

62

Au nom du comité de liquidation un membre [POTTIER] propose, et la Convention nationale rend le décret suivant.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de liquidation sur la proposition du directeur-général de la liquidation, décrète ce qui suit :

» Il sera payé par la trésorerie nationale, à chacun des citoyens Soulaire et Malherbe, chargés, par délibération de l'assemblée des ci-devant états de Languedoc, de continuer l'histoire de cette ci-devant province, la somme de 1200 livres, à titre de gratification et indemnité pour les dépenses extraordinaires que leur ont occasionnées leurs travaux pendant les années 1789 et 1790, et qui égale celle qui leur a été accordée au même titre pour les années 1791 et 1792, par décret du 14 septembre 1792, en justifiant néanmoins qu'ils n'ont pas été payés de cette indemnité, pour lesdites années 1789 et 1790, sur la caisse des ci-devant états de Languedoc.

» Le présent décret ne sera pas imprimé; il sera inséré au bulletin de correspondance » (2).

63

Au nom du comité de liquidation un membre propose d'accorder la somme de 150 liv., à titre de secours provisoire, au citoyen Pierre Lacombe, blessé à la journée du 10 août.

Sur son rapport la Convention nationale rend le décret suivant :

« La Convention nationale, sur le rapport de son comité de liquidation, décrète ce qui suit :

» Il sera payé par la trésorerie nationale, sur la présentation du présent décret, au citoyen Pierre Lacombe, blessé à la journée du 10 août 1792, et qui, par suite de ses blessures, est resté estropié, la somme de 150 liv., à titre de secours provisoire, imputable sur l'augmentation de pension à laquelle il a droit en vertu du décret du 14 germinal dernier.

» Le présent décret ne sera pas imprimé; il sera inséré au bulletin de correspondance » (3).

(1) C 304, pl. 1131, p. 9; *C. Eg.*, n° 661; *Audit. nat.*, n° 625.

(2) P.V., XXXIX, 164. Minute de la main de Pottier. Décret n° 9455. Reproduit dans Bⁱⁿ, 23 prair. (2^e suppl^e), *Débats*, n° 628, p. 329; *Mon.*, XX, 694. Mention dans *J. Sablier*, n° 1371; *J. Fr.*, n° 625; *Audit. nat.*, n° 626.

(3) P.V., XXXIX, 165. Minute de la main de Pottier. Décret n° 9456. *J. Sablier*, n° 1371; *C. Eg.*, n° 661; *Audit. nat.*, n° 626.